

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/10/2020 au 31/10/2020

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE				PART EMPLOYEUR			
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	170,75	x	2,900 %	=	4,95			
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	170,75	x	6,800 %	=	11,61			
MALADIE						173,79	x	13,000 % = 22,59
VIEILLESSE	173,79	x	7,300 %	=	12,69	173,79	x	10,450 % = 18,16
ALLOC. FAMILIALES						173,79	x	5,250 % = 9,12
ACCIDENT DU TRAVAIL						173,79	x	1,900 % = 3,30
FNAL						173,79	x	0,100 % = 0,17
CFP						173,79	x	0,550 % = 0,96
CSA						173,79	x	0,300 % = 0,52
CDS						173,79	x	0,016 % = 0,03
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	173,79	x	4,790 %	=	8,32	173,79	x	5,230 % = 9,09
IRCEM PREVOYANCE	173,79	x	0,700 %	=	1,22	173,79	x	0,960 % = 1,67
POLE EMPLOI						173,79	x	4,050 % = 7,04
TOTAL DES COTISATIONS					38,79			72,65

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	139,95 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 135,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	139,95 €	Net payé en euros	:	135,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/10/2020
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 6313512 enregistrée le 30/10/2020

Nombre d'heures travaillées:	5	Salaire horaire net (heures normales)	:	27,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	173,79 €
		Assiette des cotisations	:	173,79 €